

DEC133393DR14

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Odile Gaichies, à Mme Mylène Martin et à M. Lionel Mourey pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale, dont le directeur est M. Jean-Philippe Girard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Odile Gaichies, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile Gaichies, délégation est donnée à Mme Mylène Martin, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile Gaichies et de Mme Mylène Martin délégation est donnée à M. Lionel Mourey, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/12/13

Le directeur d'unité

M. Jean-Philippe Girard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012